



Compte rendu de la CAPL B du 18/07/2017 : affectations locales et recours sur les comptes rendus d'entretien professionnel

La CGT a tout d'abord lu la déclaration liminaire qui est jointe.

Mouvement local B du 1^{er} septembre 2017:

A l'issue du mouvement national et des suppressions d'emplois (9 de plus pour la catégorie B) intervenant au 1^{er} septembre, la situation est la suivante :

- 921 Hauts-de-Seine Nord : 94 départs, 124 arrivées. Situation au 1^{er} septembre : -18,9 B (y compris temps partiels).
- 922 Hauts-de-Seine Sud : 64 départs, 61 arrivées. Situation au 1^{er} septembre : -11,3 B (y compris TP)

Le mouvement local 2017 résulte d'une part des mouvements nationaux et d'autre part des restructurations intervenant dans la direction au 1^{er} septembre (démantèlement du CDIF, fusion des SPF et des pôles engistrement, fermeture de la trésorerie de Levallois, regroupement de PCR...) et de quelques demandes de mutations internes.

Lors de la CAPL, les élus de la CGT sont intervenus pour toutes les situations dans lesquelles la règle de l'ancienneté administrative n'était pas respectée. La direction a alors modifié son projet sauf dans le cas du SIP Nanterre-Rueil. Deux contrôleurs qui avaient demandé le SIP en premier vœu ont été affectés dans d'autres services. La CGT a vivement dénoncé cette situation et a exigé le respect de la règle de l'ancienneté et des fiches de vœux des collègues. Ceux-ci n'ont pas à subir la conséquence des vacances d'emplois organisées par l'administration et le ministère pour faire des économies sur le dos du service public et de ses agents.

Résultat : deux postes restent vacants sur le SIP Nanterre-Rueil. La direction s'est toutefois engagée à renforcer le service avec l'affectation d'EDR.

Pour ces différentes raisons (suppressions d'emplois, vacances de postes, entorses à la règle de l'ancienneté), les élus de la CGT ont voté contre le projet de mouvement B.

Votes : CGT, Solidaires, FO contre ; administration : pour.

Appels en révision de l'entretien professionnel des contrôleurs:

Deux recours ont été examinés par la CAPL B. Les élus de la CGT ont assuré la défense de l'un des dossiers. Ils ont obtenu des modifications de la rubrique concernant les résultats obtenus et de l'appréciation générale.

Votes : les élus de la CGT ont voté pour la décision de l'administration quand celle-ci était entièrement conforme à la demande de l'agent et contre lorsque la requête de l'agent n'était pas satisfaite intégralement.

Les élus et représentants de la CGT Finances publique à la CAPL B : Sylvie LE GOFF, Luc BENOIT, Kevin PARMENTIER, Marie BOUCHOUICHA-CHIBANI, Saïda SEKROUF, Linda LEFORESTIER, Nadia TRACOL.